

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 20 novembre 2017 à 20h00

Le vingt novembre deux mille dix-sept, à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal de LA FOUILLOUSE se sont réunis à la Mairie de La Fouillouse sous la présidence de Monsieur Yves PARTRAT, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 13 novembre 2017.

Avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

Présents (22) :

M. PARTRAT Yves, Maire – Adjoints : Mme BUSSIERE Laurence, M. BONNEFOND Philippe, Mme JUST Jacqueline, M. JAVELLE Hervé, M. BOUCHET Patrick – Conseillers : Mme MEYER Simone, Mme CAZZANIGA Marie-Christine, M. JACQUEMOT Bernard, Mme MARESCAL Maryline, M. GUILLERMIN François, Mme CARTON Chantal, Mme BAYARD Pascale, M. GIRARDON Rémy, Mme BRANCIER-JACQUIER Marie-Claude, M. VERZELETTI-COMBES Jean, M. RACLE Didier, Mme OUILLON Elisabeth, M. MONTMARTIN Jean-François, Mme VINARD Béatrice, Mme BASSON Christiane, Mme BAYARD Brigitte.

Absents au moment du vote (5 dont 3 pouvoirs) :

Mme PICQ Valérie (pouvoir donné à M. PARTRAT Yves), M. RAPPELLI Michel, M. BREURE Laurent, M. GARDE Amaury (pouvoir donné à M. BONNEFOND Philippe), M. LOURDIN Gilles (pouvoir donné à M. MONTMARTIN Jean-François).

Secrétaire de séance : (désigné à l'unanimité) M. JACQUEMOT Bernard.

FINANCES

1. Budget communal 2017 : décision modificative n°2

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE, à l'unanimité :

- D'approuver la décision modificative n°2 du budget communal 2017.

2. Subvention de fonctionnement à l'union départementale des délégués départementaux de l'éducation nationale de la Loire

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE, à l'unanimité :

- D'attribuer à l'union départementale des délégués départementaux de l'éducation nationale de la Loire une subvention de 100 € pour aider à couvrir ces frais.

3. Demande de subvention à la région Auvergne Rhône-Alpes pour l'équipement de la future mairie

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE, à l'unanimité :

- De solliciter l'aide de la région pour l'acquisition de l'équipement de la future mairie.

INTERCOMMUNALITÉ

4. Extension du périmètre de Saint-Etienne Métropole - approbation du rapport de la CLECT

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE, à l'unanimité :

- D'approuver le rapport de la CLECT.

TRAVAUX

5. Dissimulation des réseaux avenue Jean Faure et allée de la Charmeraie – convention avec le SIEL

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE, à l'unanimité :

- D'approuver le transfert au SIEL de la maîtrise d'ouvrage de ces travaux,
- D'approuver le versement de la participation à hauteur de 179 690 €.

6. Travaux d'extension du centre socio-sportif – demandes de subvention

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE, à l'unanimité :

- D'approuver ce projet,
- D'autoriser M. le Maire à solliciter du Département et de l'Etat l'octroi de ces aides.

PERSONNEL

7. Convention relative à l'établissement des dossiers CNRACL par le Centre de Gestion

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE, à l'unanimité :

- D'approuver le renouvellement de la convention relative à l'établissement des dossiers CNRACL par le Centre de Gestion de la Loire.

8. Renouvellement de l'adhésion au Pôle Santé au Travail

M. Bernard Jacquemot demande si le pôle santé, qui assure le rôle de médecine du travail, joue aussi un rôle en matière de prévention et d'adaptation des postes de travail.

M. le Maire répond par l'affirmative.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE, à l'unanimité :

- D'approuver la reconduction de l'adhésion de la commune au « Pôle Santé au Travail »,
- D'autoriser M. le Maire à signer la convention y afférente.

9. Création d'un poste d'adjoint administratif à 80 %

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE, à l'unanimité :

- D'approuver la création d'un poste d'adjoint administratif à 80%,
- D'approuver la modification du tableau des effectifs en résultant.

AFFAIRES GÉNÉRALES

10. Dérogations au repos dominical pour l'année 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE, à l'unanimité :

- D'émettre un avis favorable à la fixation comme suit des jours de dérogation au repos dominical :

dimanche 14 janvier 2018	Soldes d'hiver	dimanche 18 novembre 2018	Fêtes de fin d'année
dimanche 21 janvier 2018		dimanche 25 novembre 2018	
dimanche 1er juillet 2018	Soldes d'été	dimanche 2 décembre 2018	
dimanche 8 juillet 2018		dimanche 9 décembre 2018	
dimanche 26 août 2018	Rentrée scolaire	dimanche 16 décembre 2018	
dimanche 2 septembre 2018		dimanche 23 décembre 2018	

11. Convention relative à la mise en dépôt d'une station fixe TES

Mme Elisabeth Ouillon demande dans quels délais seront traitées les demandes de cartes d'identité.

Mme Just lui répond que le délai est d'une quinzaine de jours une fois le dossier complet.

Mme Carton demande si ce service accueillera également des administrés d'autres communes.

M. le Maire lui répond par l'affirmative ; la mairie pourra et devra traiter les demandes de tout administré quel que soit son lieu de résidence.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE, à l'unanimité :

- D'approuver la convention avec l'Etat,
- D'autoriser M. le Maire à signer cette convention.

Fin de la séance à 20h45